C G T – U N S A – S U D - R a i l – C F D T

M. Jean-Pierre FARANDOU
Président-Directeur Général du groupe public ferroviaire unifié
2 place aux Étoiles
CS 70001 93633 La Plaine St Denis Cedex

Paris, le 31 octobre 2024

Objet : demande de concertation immédiate

Monsieur le Président,

La situation politique dans le pays génère légitimement des inquiétudes mais aussi de la colère. La SNCF n'est pas épargnée par la dégradation du climat social tant les conséquences d'une politique austéritaire ont un impact sur le quotidien des cheminotes et des cheminots mais également sur celui des usagers.

Par ailleurs, les multiples réorganisations, déstructurations du système ferroviaire public, dues pour tout ou partie à l'application de deux réformes successives (2014 et 2018) viennent percuter de plein fouet le nécessaire développement d'un outil public ferroviaire voyageurs et marchandises performant, au service de la nation. Dans ce contexte, les conditions sociales des cheminots se dégradent alors que la concurrence, carburant du dumping social, s'accentue.

Ainsi, pour nos fédérations, l'urgence est aujourd'hui de mettre fin au plus vite à la discontinuité qui menace Fret SNCF car, outre la fin du transport de marchandises par rail au sein du GPU, c'est aussi l'intolérable carnage social qui en découlera avec plus de 500 suppressions d'emplois et la volonté d'abaisser le cadre et les garanties sociales des cheminots du Fret.

La politique de filialisation systématique pour donner suite aux appels d'offres TER en région n'est pas différente de celle mise en œuvre au Fret. Cela se traduira par la multiplication de « PME du rail ». Le point commun de ces stratégies est de remettre en cause l'unité du Groupe et son cadre social dans le cadre d'un abaissement du niveau des droits et garanties des cheminots, et une stratégie de dumping social que vous semblez assumer délibérément.

Par ailleurs, la décentralisation de la production de la SA Réseau matérialisée par son projet « Résonances » pourrait entraîner un éclatement de la SA avec la mise en place de différentes strates de fonctionnement. Le spectre d'une mise en concurrence de SNCF Réseau avec la Société des Grands Projets, créée dans le cadre de la loi SERM, est réel. Ces deux entreprises pourraient à l'avenir, être mises en concurrence par les régions, en fonction des projets prévus par les exécutifs et qui pourraient être soumis à appel d'offres.

Pour nos fédérations, la SA Réseau doit demeurer l'acteur unique pour intervenir sur le réseau, que ce soit pour les grands projets de développement, les opérations de régénérations et de maintenance.

Le financement des infrastructures ferroviaires avec un acteur unique du réseau est de notre point de vue le sujet central pour que puisse se développer le service public ferroviaire qu'il soit de marchandises et de voyageurs. Le manque de financement criant de ces dernières années sur le réseau fragilise la production ferroviaire et obère les capacités de développement du service public ferroviaire.

Aucune rupture avec les politiques menées précédemment dans le ferroviaire ne semble se dessiner au regard des débats de la période autour du PLF/ PLFSS à l'Assemblée nationale. Ceci nous fait craindre la perspective de fermetures de lignes, l'abandon de projets initialement décidés dans les différents contrats de plan État/ régions. Pour nos fédérations, le financement du réseau quasi exclusif par le fonds de concours ne peut être une solution de long terme. En effet, ce sont les cheminots qui, par leur travail, la création de richesse qu'ils génèrent, payent ces investissements en lieu et place de l'État.

En conséquence, conformément à l'article 4.2 du titre II du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, les Fédération CGT des cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots vous déposent une demande de concertation immédiate (DCI) motivée par les revendications suivantes :

- Arrêt du processus de discontinuité de Fret SNCF et obtention d'un moratoire ;
- Arrêt du processus de filialisation TER, Transilien et Intercités soumis à l'ouverture à la concurrence ;
- De fixer les priorités des investissements à engager sur le réseau suivant un calendrier défini, dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle de financement des infrastructures de transport permettant à l'État de retrouver sa place de stratège.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Président-Directeur Général, de nos salutations respectueuses.

Thierry NIER CGT des cheminots	Fabrice CHARRIÈRE UNSA-Ferroviaire	Julien TROCCAZ SUD-Rail	Thomas CAVEL CFDT Cheminots